

Construction de logements

Résultats à fin décembre 2018

Logements autorisés

En 2018, 28 500 logements ont été autorisés à la construction dans la région, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année 2017. La baisse est marquée au 4e trimestre avec -26 % par rapport au 3e trimestre. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un repli de 7 % sur l'année.

A l'échelle départementale, excepté la Haute-Marne, la Marne et l'Aube où l'évolution du

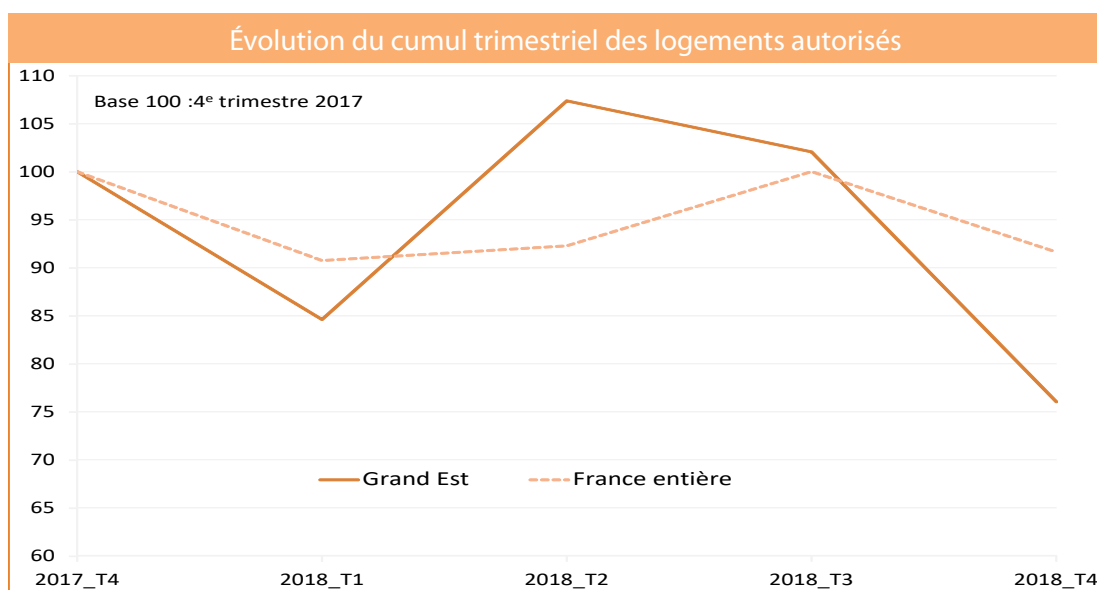
cumul annuel des autorisations est positive, la tendance est au recul dans tous les autres départements. Elle atteint notamment -18 % en Moselle, -14 % en Meurthe-et-Moselle, -7 % dans le Bas-Rhin et -5 % dans le Haut-Rhin.

En volume, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle concentrent à eux seuls 66 % des logements autorisés entre janvier et décembre 2018 dans la région Grand Est.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Jan 18 à Déc 18)	N/N-1 (%)*
Ardennes	410	-25
Aube	1 240	1
Marne	3 850	24
Haute-Marne	430	32
Meurthe-et-Moselle	2 810	-14
Meuse	240	-17
Moselle	5 430	-18
Bas-Rhin	8 580	-7
Haut-Rhin	4 670	-5
Vosges	840	-6
Région Grand Est	28 500	-6
France entière	460 500	-7

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2018

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2018

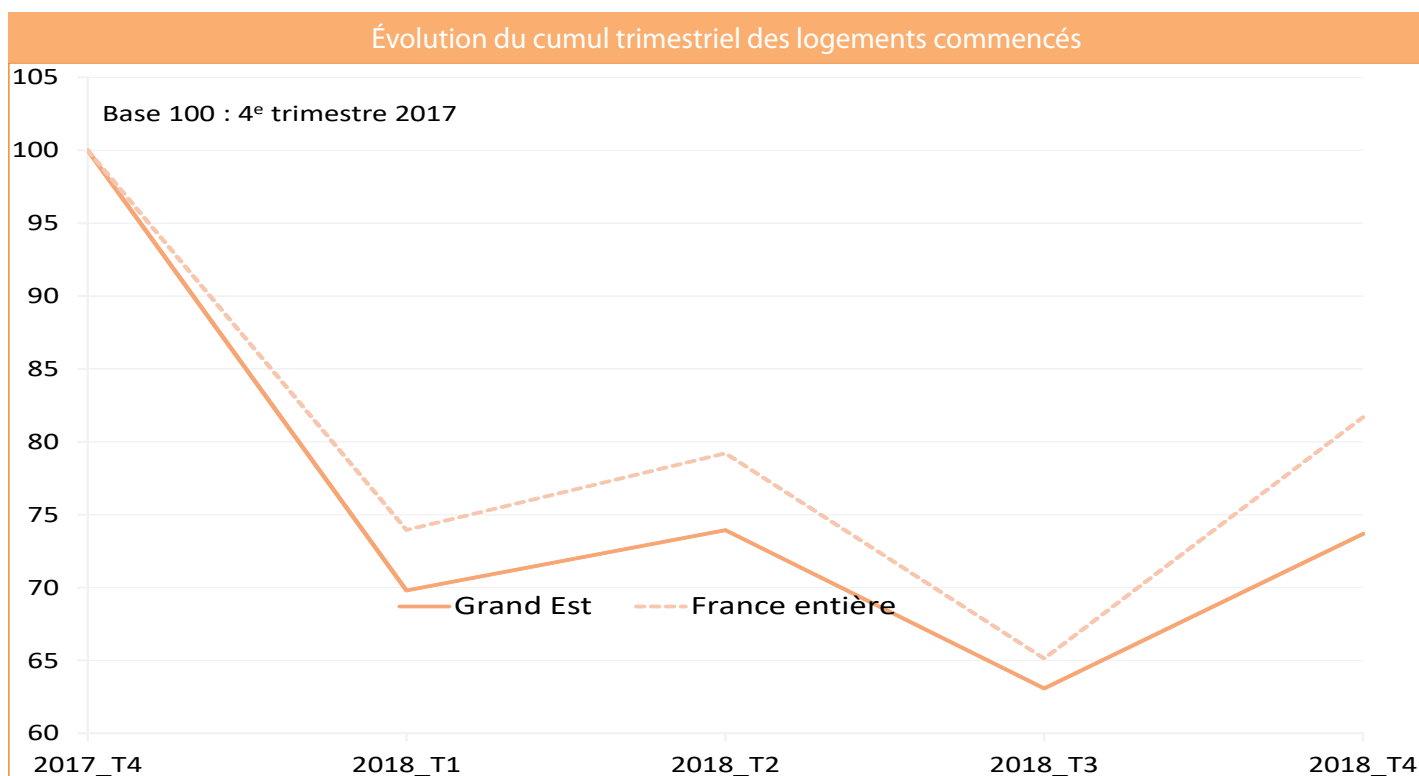
Logements commencés

En 2018, les mises en chantier dans la région Grand Est suivent la même tendance que les autorisations de construction. Elles atteignent 24 500 logements en cumul annuel, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année 2017. Leur diminution a surtout été marquée au 1^{er} trimestre alors qu'une hausse de 17 % est enregistrée au dernier trimestre.

Au niveau des départements urbains, excepté dans le Haut-Rhin et dans la Marne, où les mises en chantier sont en progression, la tendance est au repli dans les autres départements urbains de la région. Dans le Bas-Rhin et la Moselle, deux départements qui concentrent sur leur territoire plus de 51 % des logements commencés de la région, les taux de régression sont respectivement de 12 % et 16 %

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Jan 18 à Déc 18)	N/N-1 (%)*
Ardennes	420	-31
Aube	1 310	25
Marne	2 540	6
Haute-Marne	280	5
Meurthe-et-Moselle	2 590	-14
Meuse	210	-36
Moselle	4 720	-16
Bas-Rhin	7 680	-12
Haut-Rhin	4 030	21
Vosges	740	-7
Région Grand Est	24 500	-6
France entière	398 100	-7

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin décembre 2018
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin décembre 2018

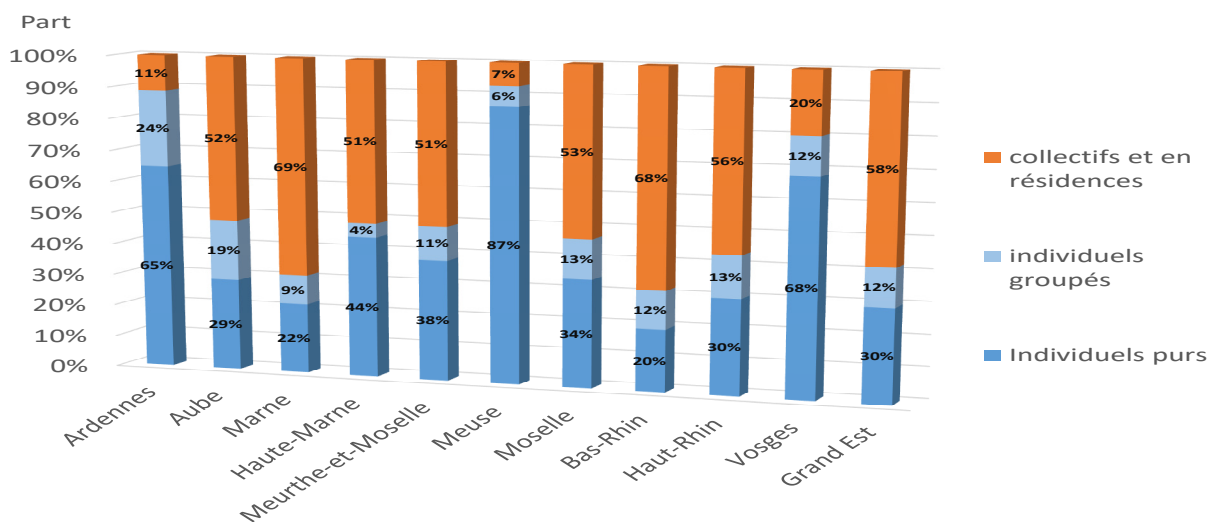
Type de logements

La chute des autorisations de construction dans la région Grand Est touche l'ensemble des segments de la construction. Ainsi les parcs individuel et collectif se rétractent respectivement de 8 et 5%. Les autorisations de construction de logement individuels purs sont en baisse de 11 % alors que les logements individuels groupés sont quasiment stables. Pour les mises en chantier, la tendance est la même. Tous les segments de logements sont en recul : -8% pour les logements collectifs et en résidences et -4 % pour les logements individuels. Parmi les départements urbains, la Meurthe-et-Moselle enregistre la plus forte baisse des mises en chantier de logements collectifs (-26 %) et la Marne se démarque par le plus fort taux de repli des logements individuels (-10 %)

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Jan 18 à Déc 18)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	28 500	-6	-7
individuels	11 940	-8	-7
individuels purs	8 450	-11	-9
individuels groupés	3 490	-1	2
collectifs et en résidences	16 550	-5	-8
Logements commencés	24 500	-6	-7
individuels	10 970	-4	-5
individuels purs	8 030	-6	-5
individuels groupés	2 940	-1	-4
collectifs et en résidences	13 550	-8	-9

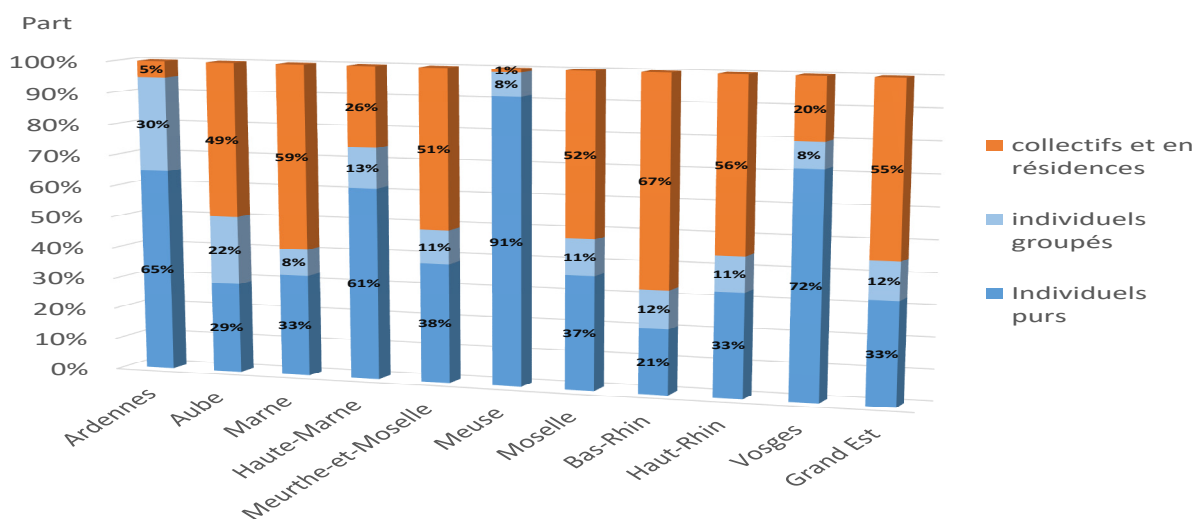
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2018
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2018

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2018

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :


<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable